



La lutte des parents privés de leurs enfants

GENÈVE Un collectif de parents se bat contre des expertises psychiatriques et des services étatiques qui les disqualifient dans les divorces conflictuels. Leur colère investit désormais le champ politique

LAURE LUGON ZUGRAVU

@LaureLugon

Ils sont six autour de la table, avec une écrasante souffrance pour bagage. Six parents ce jour-là, mais derrière eux un cortège. Ce collectif d'une quarantaine de parents genevois, le Printemps de l'égalité coparentale en Suisse, dénonce l'arrachement de leurs enfants, confiés à l'ex-conjoint ou placés en foyer, lors de divorces hautement conflictuels.

Ces souffrances individuelles trouvent un jour une cause commune: des expertises psychiatriques effectuées par une docteure des HUG mandatée par la justice ou le Service de protection des mineurs (SPMi). Surprise: les diagnostics que cette professionnelle leur attribue concluent quasi tous à un «trouble mixte de la personnalité». «Ce sont des copier-coller, explique Julie [prénom d'emprunt], du collectif. Dans mon cas comme dans d'autres, ce diagnostic conduit la justice à suivre l'expertise et le SPMi pour nous retirer les enfants.»

Rencontre avec Mauro Poggia

Ces pères et mères évincés recourent alors à d'autres médecins afin de vérifier qu'ils souffrent bien de ce mal mystérieux. Ce qu'en dit le psychiatre Andrei Cicotti, consulté, laisse songeur: «Le trouble mixte de la personnalité est plutôt un diagnostic d'exclusion, qu'on pose lorsqu'on ne sait pas quoi dire d'autre, chez des gens qui fonctionnent par ailleurs bien. Ce qui est certain, c'est que leurs enfants en paient un prix exorbitant. La plupart de ceux qui sont placés en foyer vont moins bien qu'avant. Pourquoi ne pas plutôt ordonner des thérapies familiales obligatoires?»

Certains d'avoir subi une expertise orientée, les parents sollicitent alors le conseiller d'Etat Mauro Poggia, qui les reçoit. Interpellé «devant l'expression d'une réelle souffrance», le ministre prie alors les Hôpitaux universitaires genevois (HUG) de faire la

lumière. Ceux-ci et le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) diligentent une enquête au sujet de la qualité du travail de l'experte. Elle sera réalisée par un psychiatre hors du canton et ses conclusions, rendues le 30 août 2018, la mettent hors de cause: «Elles retiennent de manière incontestable que la qualité des expertises rendues correspond aux standards exigés des autorités», se félicite Nicolas de Saussure, porte-parole des HUG. Tout au plus recommandent-elles quelques pistes d'amélioration. «Le nécessaire a été fait dans ce but», ajoute Nicolas de Saussure. A savoir? «S'agissant d'une institution indépendante, de surcroît mise en œuvre par le pouvoir judiciaire, je ne peux que suggérer des démarches complémentaires, répond Mauro Poggia. Mais j'ai trouvé chez mes interlocuteurs au CURML et aux HUG la même préoccupation d'aller au fond des choses.»

«La méthode du Service de protection des mineurs consiste à élire un parent au détriment de l'autre, affublé de toutes les tares»

ALEXANDRE (PRENOM D'EMPRUNT)

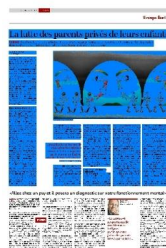
L'ire du collectif est aussi dirigée contre le SPMi, accusé de connivence avec l'expertise et de substitution à la justice: «La méthode du SPMi consiste à élire un parent au détriment de l'autre, affublé de toutes les tares, résume Alexandre [prénom d'emprunt]. Celui-ci est alors irrémédiablement écarté.» Ce service est décrit comme une nasse qui vous fait prisonnier, la machine judiciaire se fiant ensuite à ses constats. Son personnel manquerait aussi de bienveillance. Pour exemple, les parents affichent le profil Facebook d'un curateur du SPMi. Où l'on voit une photo de Dark Vador

de *Star Wars* brandissant un rouleau de papier-toilette avec ce commentaire: «J'essuie ton père.» De l'humour noir? Peut-être. A moins que le monsieur n'ait pas réglé tous ses comptes avec la figure paternelle alors qu'il s'occupe des géniteurs d'autrui? Autre plaisanterie sur FB d'un goût douteux provenant d'une responsable de ce service: une photo d'enfant glissant sur un toboggan qui se termine en râpe à fromage avec cette phrase: «Tous au parc!» Ces publications n'ont pas inquiété la ministre de tutelle, Anne Emery-Torracinta, s'agissant de photos de 2016 qui ne remettraient pas en cause le professionnalisme des intéressés.

De plus en plus de situations conflictuelles

Celle-ci réfute d'ailleurs tout dysfonctionnement au SPMi, même si elle n'a pas rencontré de parents, «pour éviter de politiser la chose». «En revanche, j'ai toujours demandé qu'ils puissent être reçus par la directrice générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse, voire par la secrétaire générale. Je me souviens d'une situation où le parent n'est pas venu au rendez-vous. Récemment, une vingtaine d'entre eux a été reçue par la direction générale de l'OEJ. Ce n'est pas tant le service qui pose problème que des situations avec des parents parfois incapables de s'entendre et se disputant leurs enfants.» L'époque n'y est sans doute pas étrangère, où la judiciarisation des conflits va croissant. Ce qui fait dire à Anne Emery-Torracinta: «J'observe que l'Etat doit de plus en plus accompagner les situations de divorce, ce qui dit peut-être quelque chose de notre société.» Elle mentionne notamment l'existence d'un service d'évaluation et d'accompagnement à la séparation parentale. L'an dernier, 7200 situations sont passées par le SPMi. A fin 2018, 4814 mineurs étaient suivis.

Parmi eux, 596 mineurs ont été placés en famille d'accueil ou en foyer,

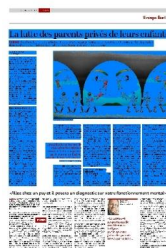


dont 464 par décision de justice, les autres l'étant avec l'accord des parents, selon le département. Anne Emery-Torracinta assure que Genève tente d'éviter cette extrémité, par exemple en renforçant l'assistance éducative qui accompagne les familles à domicile, pour un budget annuel de plus de 2,7 millions. «Notre politique n'est pas celle du tout ou rien. Mais il n'y a hélas pas de solution vraie et absolue», ajoute la ministre.

Reste que la colère de certains parents investit désormais le champ politique. La Commission des droits de l'homme du Grand Conseil s'est auto-saisie de cette question: «Beaucoup de gens sont mécontents du SPMi, explique Cyril Mizrahi, député socialiste et président de la commission. Nous voulons donc voir s'il y a un souci avec le système global, au-delà des situations interpersonnelles très dures.» Les auditions terminées, la commission pourrait déposer une résolution ou un projet de loi. Dernièrement, une pétition munie de 1400 signatures a été déposée auprès du président du Grand Conseil, Jean Romain, qui va la traiter. Elle réclame de mettre de l'ordre au sein du SPMi: «On constate notamment un recours trop systématique aux expertises psychiatriques, aux placements, et des dossiers abordés avec des a priori», estime Pascal Spuhler, responsable de la pétition.

Mais le temps de la politique est plus lent que celui de l'enfance. L'arrachement laissera à ces bambins un grand vide en héritage. ■

LE TEMPS



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Le Temps
1002 Lausanne
058 269 29 00
<https://www.letemps.ch/>

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 35'071
Parution: 6x/semaine

Page: 3
Surface: 83'448 mm²

Ordre: 1094772
N° de thème: 377.116

Référence: 73336007
Coupure Page: 3/3



(JEANNE MACAIGNE POUR LE TEMPS)